

Journal

3 200 000 000

ENCORP
ATLANTIQUE INC

DEPUIS 1992, ENCORP ATLANTIQUE A RECYCLÉ PLUS DE 3,2 MILLIARDS DE RÉCIPIENTS À BOISSON AU N.-B. !

AUTOMNE

NOUVEAUX SACS DE VRAC

Chaque année, nous renouvelons environ 30 % de notre stock de sacs de vrac. Cette année, les sacs ont une nouveauté : le sommet est feutré et comporte une fermeture à cordon. Nous espérons que les centres auront ainsi moins de difficulté à fermer les sacs une fois remplis. Ces nouveaux sacs sont d'une taille similaire (1 m³) et d'une épaisseur similaire (200 gmc). Nous demandons aux CR d'éviter de trop les remplir, ce qui pourrait causer un poids excessif. Utilisez le sommet de la section verte du sac comme guide. Ne remplissez pas la partie feutrée blanche.



EXACTITUDE

Pour la période du 1^{er} avril au 31 juillet, le contrôle de la qualité (CQ) chez les CR a permis d'établir un taux d'exactitude global de -0,97 %. Actuellement, neuf centres sont dans le mode accéléré. Notre modèle d'échantillonnage de CQ comprend également des évaluations des récipients de l'extérieur de la province et des fluctuations de volume (analyses comparatives) dans le but de déceler les irrégularités.

POUR COMMUNIQUER AVEC NOUS :
1-877-389-7320 • www.encorpatl.ca
Région de Moncton : 506.389.7320

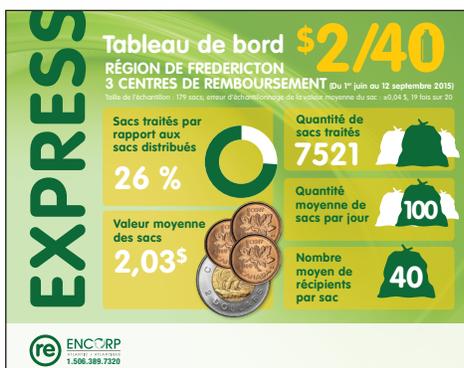
UNE ÈRE DE CHANGEMENT!

Nous sommes à l'aube d'une ère nouvelle! Des camions nouveaux, une technologie nouvelle, moins de tris et moins de gaz à effet de serre. À compter du 5 octobre, tous ces changements commenceront à avoir leurs effets positifs. La nouvelle flotte de camions utilise la technologie la plus récente en matière de réduction des émissions de diesel. Les nouveaux camions émettent beaucoup moins de particules dangereuses que les anciens moteurs diesel. Les camions-compacteurs nous permettront d'optimiser nos charges (jusqu'à 650 sacs de vrac) et d'expédier nos plastiques directement sur le marché. Les nouvelles technologies permettront à Encorp Atlantique de réduire encore plus les gaz à effet de serre. Par ailleurs, cela a permis à Encorp de réduire le nombre de tris, ce qui facilitera le travail de tous les centres de remboursement (CR) au Nouveau-Brunswick.



Au cours des mois d'été, nous avons visité la plupart des CR du Nouveau-Brunswick. Les propriétaires se sont montrés enthousiastes à l'égard des nouveaux changements, mais ont pris soin de souligner qu'il faut maintenir et même améliorer le niveau de service. Essentiellement, les CR désirent que l'élimination et le paiement des récipients se fassent rapidement. Le personnel d'Encorp comprend très bien ces exigences et n'attend rien de moins. En échange, nous demandons votre collaboration continue durant cette période de transition. Si le nouveau fournisseur de service ne réussit pas du premier coup, nous veillerons à ce qu'il apporte les correctifs nécessaires. Nous surveillerons le niveau de service et nous vous demandons de nous signaler les problèmes.

SACS EXPRESS



Les résultats de notre dernier projet de recherche sont positifs. Mis en œuvre dans la région de Fredericton-Oromocto à la fin du printemps, le projet porte sur l'utilisation de sacs à nombre fixe de récipients. L'objectif est d'améliorer les taux de recyclage en accélérant considérablement le recyclage des récipients à boisson vides et en le rendant plus pratique pour les clients néo-brunswickois. Le sac express initial testé est un sac express de taille moyenne (40) conçu pour contenir 40 récipients, qui permettra au consommateur d'obtenir 2 \$.

Les clients qui utilisent ce service gratuit seront accueillis en priorité et pourront repartir avec leur argent en main. Nous demandons aux participants de continuer de retourner leurs bouteilles de bière consignées dans leur caisse originale, séparément du sac de service express. Plus tard durant la période d'essai, nous testerons un sac plus grand de 60 récipients correspondant à un paiement de 3 \$. Les CR participants profitent également de projet pilote. Les sacs à nombre fixe sont habituellement ramassés durant les heures de pointe, mais sont comptés et triés plus tard durant les périodes moins chargées, ce qui permet d'optimiser l'utilisation du personnel. À ce jour, les clients participants ont réussi à respecter le concept du nombre fixe, mais ils n'ont plus besoin de faire la queue. À suivre!

Pauline Nowlan
Comptabilité

Paul Robichaud
TI

Colette Boucher
Finances

Pierre Landry
Environnement

Tim Pidgeon
re-centre

Mario Cyr
Assurance de la qualité

NOUVELLES MESURES DE CQ NÉCESSAIRES

En raison des problèmes récents entourant l'exactitude de dénombrement, nous avons instauré de nouvelles mesures de CQ. Les tendances ont révélé des dénombrements de sac inexacts dans certains CR, qui ne cadrent pas avec le modèle actuel d'ajustement du dénombrement. La nouvelle mesure de contrôle indiquera lors de la collecte les sacs individuels dont le nombre n'est pas conforme au dénombrement moyen (par tri/moyenne au Nouveau-Brunswick). Les sacs de vrac qui ne sont pas conformes à la norme acceptable iront directement au CQ, seront recomptés et seront ajustés en conséquence. Le sac ajusté n'aura pas d'incidence sur les résultats globaux du modèle d'ajustement du dénombrement.

Les sacs dont l'étiquette indique une quantité anormale sont indiqués et sélectionnés par le logiciel Ensys. Ces sacs sont transmis au CQ pour vérification de la quantité indiquée sur les étiquettes. Dans le cas d'un centre en mode CQ surveillé, un sac sélectionné en raison d'une quantité anormale sera ajusté immédiatement si l'ajustement est de plus de 5 \$. Dans le cas d'un centre en mode CQ accéléré, un sac sélectionné en raison d'une quantité anormale sera ajusté immédiatement si l'ajustement est supérieur à 5 \$ et il sera exclu du calcul d'ajustement futur. La seule exception étant qu'un sac d'une quantité anormale sélectionné dans le cadre de la procédure de CQ ne sera pas ajusté en raison d'une quantité anormale, mais demeurera partie intégrante du modèle d'ajustement du dénombrement et contribuera au calcul de la correction de tous les sacs ramassés pour la durée de la période en mode accéléré. L'ajustement résultant des quantités anormales sera signalé au CR avec sa prochaine lettre de paiement pour chacun des sacs en question. Les centres manifestant une tendance à donner des quantités anormales et à faire souvent l'objet d'ajustements pourraient devoir payer des frais d'administration correspondant au montant d'ajustement des frais de manutention. Nous prions tous les centres de faire preuve de vigilance et d'indiquer la bonne quantité sur les étiquettes de leurs sacs.

TRI N° 1 - ALUMINIUM

Le remplissage excessif des sacs d'aluminium (tri n° 1) pourrait causer un poids excessif pour le personnel du CR et pour les camionneurs. Encorp suggère au CR de limiter le compte n° 1 (aluminium) à environ 1800 récipients par sac de vrac.

PAIEMENTS ÉLECTRONIQUES

On peut désormais obtenir des lettres de paiement électronique par courriel. Veuillez transmettre votre adresse de courriel à pauline.nowlan@encorpatl.ca pour vous inscrire, si ce n'est pas déjà fait. Nous encourageons fortement à utiliser cette méthode efficace qui réduit la consommation d'énergie, qui améliore l'efficacité administrative et qui est économique pour le Programme de gestion des récipients à boisson.

AVIS IMPORTANT



À compter du lundi 5 octobre, les services de collecte des récipients à boisson non alcoolisée seront assurés par G.M. Rioux. Ce changement entraîne l'arrivée de technologie et de camions nouveaux, ainsi que la réduction des tris et des gaz à effet de serre.

Vos amis d'Encorp Atlantique prévoient que les centres de remboursement pourraient au début voir des délais et des ajustements mineurs dans nos services. Mais sachez que nous ferons notre possible pour réduire les inconvénients au minimum. Dans le cas d'un ramassage retardé, veuillez prévenir Encorp immédiatement afin d'éviter tout retard de paiement.

Pour obtenir de l'information ou pour signaler tout problème, communiquez avec :

Rioux Transport - 1 877 999-1764

Encorp - 1 877 389-7320

Attention : Toutes les directives sur les changements apportés au Programme de gestion des récipients à boisson doivent provenir d'Encorp Atlantique ou du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux.

